

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie a été consulté dans le cadre de la consultation écrite, prévue par l'article 5 du chapitre I de son règlement intérieur et à l'article 9 du décret n°68-376 du 26 avril 1968, modifié. Le recours exceptionnel à cette consultation, a été décidé par le 1^{er} Vice-Président François-Xavier PRIOLLAUD, en raison d'une situation d'urgence, nécessitant une décision du conseil, dans des délais trop brefs pour que cette décision puisse intervenir en séance ordinaire.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration, pour compte rendu du Président, indication des avis recueillis et du résultat du vote.

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'approuver la prise en charge de l'opération Papeterie de Vernon pour un montant total de 1 500 000 € HT selon les clés de financement précisées (mobilisant au maximum 562 500 € de participations EPF) ;

Opération	Localisation	Nature de l'intervention	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie
Intervention Villes moyennes							
Ancienne papeterie	Vernon	Travaux de désamiantage et déconstruction	Seine Normandie Agglomération	1 500 000 €	37,5%	562 500 €	25%
						375 000 €	37,5%
							562 500 €

D'approuver la modification du plan de financement pour l'opération « Ancienne gendarmerie / Le Teilleul » (mobilisant au maximum 30 000 € de participations EPF),

Opération	Localisation	Nature de l'intervention	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie
Intervention Villes moyennes							
Ancienne Gendarmerie	Le Teilleul	Travaux de désamiantage et déconstruction	CA Mont Saint Michel Normandie,	80 000 €	37,5%	30 000 €	25%
						20 000 €	37,5%
							30 000 €

D'autoriser le Directeur général à signer les conventions associées, et éventuels avenants dans la limite de la participation de l'EPF Normandie ici présentée.

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

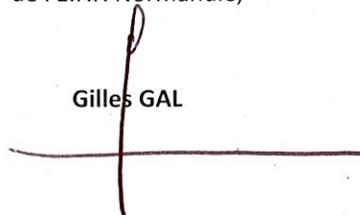
François-Xavier PRIOLLAUD



Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL



L'adjointe au secrétaire général
pour les affaires régionales
responsable du pôle
Politiques Publiques

25 AVR. 2024



Corinne GOILLOT

